



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/1
20 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts.
4. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquième session.

Annotations

Point 1. Élection du bureau

1. L'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (E/5975/Rev.1) stipule qu'au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, la Commission élit parmi les représentants de ses membres un président et d'autres membres du bureau selon que de besoin. À ses précédentes sessions, la Commission a élu un président ainsi que quatre vice-présidents, dont l'un a exercé également les fonctions de rapporteur.
2. La composition de la Commission en 1997 est indiquée à l'annexe II ci-après.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

3. L'article 7 du règlement intérieur stipule qu'au début de chaque session, la Commission, après l'élection du bureau, arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

4. Par sa décision 1996/231, le Conseil économique et social a pris note du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quatrième session et approuvé l'ordre du jour provisoire de la cinquième session.

Point 3. Rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts

5. À sa troisième session, la Commission du développement durable a décidé de créer un groupe intergouvernemental spécial à composition non limitée sur les forêts, composé de représentants des gouvernements, afin de dégager un consensus et d'arrêter des propositions d'action cohérentes concernant la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable des forêts, notamment par les gouvernements, en évaluant les mesures déjà mises en oeuvre pour lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts et en encourageant la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, compte tenu, notamment, de l'impact sur l'environnement et des incidences socio-économiques. Le Groupe a tenu sa première session (d'organisation) du 11 au 15 septembre 1995, sa deuxième du 11 au 22 mars 1996, sa troisième du 9 au 20 septembre 1996 et sa quatrième du 11 au 21 février 1997. La Commission sera saisie du rapport final du Groupe à la session en cours.

Documentation

Rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les travaux de sa quatrième session (E/CN.17/1997/12)

Point 4. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

6. Dans sa résolution 51/181, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 47/190, dans laquelle elle avait décidé de convoquer, en 1997 au plus tard, une session extraordinaire pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, et réaffirmant que sa résolution 50/113 était la base sur laquelle avaient été convenues les modalités à suivre pour préparer la session extraordinaire, notamment le rôle de la Commission du développement durable en tant que commission technique du Conseil économique et social chargée d'assurer le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que le rôle d'autres organisations et organismes concernés du système des Nations Unies, a décidé que la session extraordinaire prévue dans sa résolution 47/190 durerait une semaine, du 23 au 27 juin 1997, et se tiendrait au plus haut niveau politique de participation.

7. L'Assemblée a également décidé que la Commission du développement durable ferait de sa cinquième session, qui se tiendrait du 7 au 25 avril 1997, une réunion de négociation en vue des derniers préparatifs de la session

/...

extraordinaire consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (E/CN.17/1997/2 et Add. 1 à 31)

Rapport du Secrétaire général sur les changements mondiaux et le développement durable : les grandes tendances (E/CN.17/1997/3 et Corr.1)

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des activités qui constituent une menace pour l'environnement (E/CN.17/1997/4)

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau national (E/CN.17/1997/5)

Rapport du Secrétaire général sur le bilan des programmes et activités actuellement menés par les organismes des Nations Unies en matière d'énergie, la coordination de ces activités et les arrangements en vue d'établir un lien entre l'énergie et le développement durable au sein du système des Nations Unies (E/CN.17/1997/7)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (E/CN.17/1997/8)

Rapport du Secrétaire général sur l'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce (E/CN.17/1997/9)

Rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable sur les travaux de sa sixième session (E/CN.17/1997/10)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique sur l'application de la Convention (E/CN.17/1997/11)

Rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (E/CN.17/1997/12)

Rapport du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée de la Commission du développement durable (E/CN.17/1997/13)

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (E/CN.17/1997/14)

Rapport du Comité consultatif de haut niveau sur le développement durable sur les travaux de sa septième session (E/CN.17/1997/17 et Add.1)

/...

Point 5. Questions diverses

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur des propositions tendant à rationaliser le système d'établissement des rapports nationaux (E/CN.17/1997/6)

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (E/CN.17/1997/14)

Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail de la Division du développement durable pour l'exercice biennal 1998-1999 (E/CN.17/1997/CRP.1)

Point 6. Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission

8. Conformément à l'article 9 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Secrétaire général présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la prochaine session de la Commission, en indiquant, à propos de chaque question, les documents qui seront soumis au titre de celle-ci et la décision de l'organe délibérant qui a autorisé leur préparation, afin de permettre à la Commission d'examiner ces documents du point de vue de la contribution qu'ils apportent à ses travaux, ainsi que de l'urgence et de la pertinence qu'ils présentent eu égard à la situation existante.

Point 7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquième session

9. Conformément à l'article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission soumet au Conseil un rapport sur les travaux de chacune de ses sessions.

Annexe I

ORGANISATION DES TRAVAUX PROPOSÉE

L'organisation des travaux proposée pour la cinquième session de la Commission du développement durable a été établie en fonction des décisions prises par la Commission à sa session d'organisation et des consultations officielles que le Président a tenues avec les membres du Bureau.

Semaine du 7 au 11 avril*

Mardi 8 avril

Matin

Point 1

Ouverture de la session

Élection du bureau

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Points 3 et 4

Réunion de haut niveau :

Rapport du Groupe
intergouvernemental spécial sur les
forêts

Préparatifs de la session extra-
ordinaire de l'Assemblée générale
consacrée à un examen et une
évaluation d'ensemble de la mise en
oeuvre d'Action 21

Après-midi

Points 3 et 4

(Suite de la réunion de haut niveau)

Mercredi 9 avril

Matin et
après-midi

Points 3 et 4

(Suite de la réunion de haut niveau)

Jeudi 10 avril

Matin et
après-midi

Points 3 et 4

(Suite de la réunion de haut niveau)

Vendredi 11 avril

Matin

Point 4

Exposés sur les préparatifs de la
session extraordinaire de
l'Assemblée générale

* Il n'y aura pas de réunions le lundi 7 avril.

Après-midi	<u>Point 5</u>	Questions diverses
GROUPE DE TRAVAIL (séances parallèles)		
Matin		Séance consacrée au dialogue avec les grands groupes (Enfants et jeunes)
Après-midi		Séance consacrée au dialogue avec les grands groupes (Milieux scientifiques et techniques)
<u>Semaine du 14 au 18 avril*</u>		
<u>Lundi 14 avril</u>		
GROUPE DE TRAVAIL (séances parallèles)		
Matin		Séance consacrée au dialogue avec les grands groupes (Femmes)
Après-midi		Séance consacrée au dialogue avec les grands groupes (Travailleurs et syndicats)
GROUPE DE RÉDACTION (séances parallèles)		
Matin et après-midi	<u>Point 4</u>	Négociations sur le texte final du projet
<u>Mardi 15 avril</u>		
GROUPE DE TRAVAIL (séances parallèles)		
Matin		Séance consacrée au dialogue avec les grands groupes (Populations autochtones)
Après-midi		Séance consacrée au dialogue avec les grands groupes (Organisations non gouvernementales)
GROUPE DE RÉDACTION (séances parallèles)		
Matin et après-midi	<u>Point 4</u>	Négociations sur le texte final du projet

* Il n'y aura pas de réunions le jeudi 17 avril, jour de la fête musulmane d'Aid al-Adha (Fête du sacrifice).

Mercredi 16 avril

GRUPE DE TRAVAIL (séances parallèles)

Matin	Séance consacrée au dialogue avec les grands groupes (Autorités locales)
Après-midi	Séance consacrée au dialogue avec les grands groupes (Exploitants agricoles)

GRUPE DE RÉDACTION (séances parallèles)

Matin et après-midi	<u>Point 4</u>	Négociations sur le texte final du projet
---------------------	----------------	---

Vendredi 18 avril

GRUPE DE TRAVAIL (séances parallèles)

Matin	Séance consacrée au dialogue avec les grands groupes (Commerce et industrie)
Après-midi	Séance consacrée au dialogue avec les grands groupes (Séance de synthèse)

GRUPE DE RÉDACTION (séances parallèles)

Matin et après-midi	<u>Point 4</u>	Négociations sur le texte final du projet
---------------------	----------------	---

Semaine du 21 au 25 avril*

Lundi 21 avril

Matin et après-midi	Réunions des groupes de rédaction
---------------------	-----------------------------------

Mardi 22 avril

Matin et après-midi	Réunions des groupes de rédaction
---------------------	-----------------------------------

* Les travaux seront répartis entre deux ou trois groupes de rédaction, étant entendu que deux d'entre eux seulement pourront se réunir simultanément.

Mercredi 23 avril

Matin et
après-midi

Réunion des groupes de rédaction

Jeudi 24 avril

Matin et
après-midi

Réunion des groupes de rédaction

Vendredi 25 avril

Matin

Point 5

Questions diverses

Après-midi

Point 6

Ordre du jour provisoire de la
sixième session de la Commission

Point 7

Adoption du rapport de la Commission
sur les travaux de sa cinquième
session

Annexe II

COMPOSITION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 1997

(53 membres élus pour un mandat de trois ans)

	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Arabie saoudite	1998
Allemagne	1998
Antigua-et-Barbuda	1998
Australie	1997
Bahamas	1997
Bangladesh	1997
Belgique	1998
Bénin	1998
Bolivie	1998
Brésil	1997
Bulgarie	1999
Burundi	1997
Canada	1999
Chine	1998
Colombie	1998
Djibouti	1999
Égypte	1999
Espagne	1997
États-Unis d'Amérique	1999
Éthiopie	1997
Fédération de Russie	1998
Finlande	1997
France	1997
Gabon	1998
Ghana	1997
Guyana	1998
Hongrie	1997
Inde	1999
Indonésie	1999
Iran (République islamique d')	1997
Irlande	1999
Japon	1999
Mexique	1999
Mozambique	1998
Niger	1999
Pakistan	1998
Panama	1999
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1997
Pays-Bas	1998
Pérou	1997
Philippines	1997
Pologne	1998
République centrafricaine	1998

/...

Mandat expirant
le 31 décembre

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1999
Sénégal	1997
Slovaquie	1999
Soudan	1999
Suède	1998
Suisse	1998
Thaïlande	1998
Ukraine	1997
Venezuela	1999
Zimbabwe	1998
